



## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Réunion du 3 octobre 2012

A Pontivy

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, A. MACRAIGNE, A. LETO, L. GORTAIS, J. MERCIER, D. QUINTIN

Excusé : J-M LEFEVRE

Assistent : S. PERSAN, M. DE THY

### I- CHAMPIONNATS SENIORS

#### 1. forfait

- Le club de Morlaix a déclaré son équipe de régionale féminine forfait générale avant le début du championnat
- Le club de Chantepie a déclaré son équipe de régionale masculine forfait générale avant le début du championnat

XI.2.2.4. CAS 4 : le forfait général d'une équipe engagée en championnat régional (Pré Nationale, Régionale masculin ou féminin) est prononcé avant la première rencontre

- amende prévue au chapitre XIV
- remboursement au club des frais d'engagement et des frais de déplacement des arbitres versés à l'engagement

#### • RFBA0004 PLANCOET / UGS JANZE CORPS NUDES du 22/09/12 :

Le club de UGS Janzé Corps Nuds a prévenu par mail la CSR, l'équipe adverse et l'arbitre qu'il serait en sous effectif pour jouer le match du samedi.

La CSR décide que :

L'équipe de l'UGS Janzé Corps Nuds.

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°2 du RGER.

**Et se déplacera au match retour RFBR070 du 05/01/2013**

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

### Procès verbal N°1

- **PNMA004 ST RENAN IROISE /RENNES EC** du 22/09/12 :

Le club du Rennes EC ne s'est pas déplacé et n'a prévenu pas la CSR, l'équipe adverse et l'arbitre qu'il ne serait pas présent

La CSR décide que :

L'équipe du Rennes EC

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 35 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°1 du RGER.

#### **Et se déplacera au match retour PNMR070 du 05/01/2013**

- **RMAA004 PL LORIENT / IMPLUSION CLOHARSIENNE** du 22/09/12 :

Le match a été reporté au 20 octobre 2012, demande de modification faite le 17/08/2012, validée par Lorient PL le 19/08/2012 et validée par la LBVB le 21/08/2012.

Le club n'ayant pas licencié ses joueurs avant la date officielle du match (ci-dessous leur état licencié), l'équipe sera forfait : R.G.E.R. article V.1.6 qualification des joueurs.

#### V.1.6. QUALIFICATION DES JOUEURS

Seuls les joueurs répondant aux dispositions énoncées dans

- les articles V.1.1. à V.1.5 du présent règlement
- le RGEN
- les R.G de la FFVB

à la date initialement prévue pour la rencontre peuvent participer à ladite rencontre.

#### **0293606 L'IMPULSION CLOHARSIENNE**

FERCOQ LUDOVIC 1960847 22/12/1990 Masc. VB SEN Française R 29/09/2012

FRABOULET ÉRIC 2036106 19/06/1967 Masc. EN SEN Française **C 29/08/2012**

LAPERINE PIERRE EMILE 1716160 27/04/1985 Masc. VB SEN Française C

#### **29/08/2012**

LE BAS NICOLAS 1961086 01/04/1991 Masc. VB SEN Française R 29/09/2012

LE DELLIOU ROMUALD 1961085 09/07/1990 Masc. VB SEN Française R 29/09/2012

LE FLECHER EMILE 1963941 26/03/1991 Masc. VB SEN Française R 29/09/2012

MARTIN BENJAMIN 1961084 20/06/1990 Masc. VB SEN Française R 29/09/2012

QUEROUE FLORENT 1866442 13/10/1992 Masc. VB ESP Française **C 29/08/2012**

SCAVINER THIBAUT 1960857 14/04/1992 Masc. VB ESP Française R 29/09/2012

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

### Procès verbal N°1

La CSR décide de prévenir le club de l'impulsion cloharsienne de la situation. Le forfait ne pouvant être déclaré que suite au match.

## II- CHAMPIONNATS JEUNES

### 1. *Création des poules*

En annexe le tableau des engagements jeunes

#### **a. *Championnat Excellence***

Le championnat Excellence sera géré par la Ligue.

Le calendrier a été fait en sorte que les vacances scolaires et les dates de coupe de France soient au maximum protégées sauf le premier tour de coupe et le premier week-end des vacances de la Toussaint et de Pâques. (planning réactualisé en annexe)

En Minimes masculins, Cadets et Cadettes, une poule de 8 a été créée en match aller-retour sur toute la saison.

En Minimes Filles, 2 poules de 6 ont été faites en match aller/ retour puis 2 poules Elite et une poule Excellence. Les poules Elite seront constituées par les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> d'une poule et 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'autre.

La poule Excellence sera constituée par les équipes ayant fini 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>.

#### **b. *Championnat Honneur***

Les poules Honneurs seront gérées par les Comités Départementaux et se dérouleront en 2 phases comme la saison passée du 13/10/2012 au 15/12/2012 et du 12/01/2012 au 20/04/2012.

Le planning a été aussi réactualisé.

La CSR a essayé de respecter au maximum des secteurs géographiques.

En annexe le tableau des poules, seule la poule junior masculin se joue en match aller/ retour sur toutes la saison.

Les équipes juniors féminines, Vannes Volley et Rougé sont remis à disposition de leur Comité respectif pour intégrer le championnat départemental féminin. Elles pourront toujours servir d'Unité de Formation si et seulement si l'équipe participe au championnat départemental en étant exclusivement composée de junior.

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

### Procès verbal N°1

Clôture des inscriptions pour la deuxième phase le 16 décembre 2012.

#### **2. Demande de sous classement**

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

##### VIII.1.7 **Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)**

Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club du Pertre souhaite le sous-classement de deux juniors pour jouer en cadette sachant qu'elles évoluent avec l'équipe senior, la demande est acceptée avec la condition qu'une seule cadette ne figure sur la feuille de match. L'équipe est maintenue en Cadette.
- Le Club du Bruz souhaite le sous-classement de deux juniors pour jouer en cadette sachant qu'elles évoluent occasionnellement avec l'équipe senior, la demande est acceptée avec la condition qu'une seule cadette ne figure sur la feuille de match. L'équipe est maintenue en Cadette.

#### **3. Coupe de Bretagne Jeune**

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 10 novembre et que nous maintenons la catégorie Poussins-Poussines en Coupe de Bretagne.

Dans la catégorie poussin, ce n'est plus une inscription club comme l'an passé mais comme pour les autres catégories. En revanche les plateaux poussins et poussines se feront sur le même site.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

**4. Dates Finales Régionales**

Les Finales Excellence auront lieu en Ille et Vilaine et la date du samedi 1<sup>er</sup> juin a été retenue.

Les Finales Honneur auront lieu dans le Morbihan et la date du samedi 18 mai a été retenue.

Jean Marie LEFEVRE  
Président de la CSR

Approuvé au CD du 12/06/2013